



Bien-être. Gestion du stress, chocs émotionnels... La kinésiologie fonctionne-t-elle vraiment ?

En partenariat avec Destination Santé

Il n'existe pas une, mais des kinésiologies. Si la première est réservée aux professionnels de santé, la seconde regroupe différents types de pratiques pas toujours bien contrôlées. Mais de quoi s'agit-il exactement ? Ces techniques sont-elles efficaces ?

À la demande du ministère de la Santé, l'Inserm (Institut national de la santé et de la recherche médicale) s'est penché en 2017 sur le cas de la pratique de la kinésiologie. Titre du rapport : « Evaluation de la kinésiologie appliquée et des kinésiologies énergétiques : fiabilité et validité du test musculaire manuel, efficacité et sécurité des pratiques ». Car il existe plusieurs types de kinésiologies, dont la kinésiologie appliquée et les kinésiologies énergétiques.

Ces pratiques présentent des différences, mais aussi des points communs. Elles revendiquent un même père fondateur : le chiropracteur américain Georges Goodheart qui a commencé à développer la discipline aux Etats-Unis dans les années 1960.

Et un même « outil diagnostique » principal : le test musculaire, qui consiste à évaluer la capacité d'un muscle à répondre de manière adéquate à un test musculaire spécifique, selon une marche à suivre précise.

La kinésiologie appliquée

Et ensuite ? C'est là que les approches divergent. Car il faut savoir que la kinésiologie, dans sa version appliquée, est réservée aux professionnels de santé « diplômés ayant un minimum de 3 500 heures de formation*, habilités au diagnostic dans leur domaine de compétence, tels que les médecins, les chiropracteurs, les dentistes et les ostéopathes », détaille le rapport de l'Inserm.

Ces praticiens - quelques dizaines en France, essentiellement des chiropracteurs - utilisent donc le test musculaire, mais aussi d'autres techniques qui leur permettent d'intervenir sur « les perturbations du système neuro-musculo-squelettique, mais également certains troubles fonctionnels, les allergies et intolérances alimentaires, certains désordres hormonaux, les chocs émotionnels, etc. » .

La kinésiologie appliquée est réservée aux professionnels de santé. Ces praticiens sont essentiellement des chiropracteurs.

Les kinésiologies énergétiques

Et les kinésiologues énergétiques ? Le syndicat national de kinésiologie (SNK), l'une des instances représentatives de la profession, met les choses au clair : « La kinésiologie n'est ni une médecine ni une thérapie et n'a aucun désir de l'être. Elle laisse aux médecins et aux spécialistes le soin de traiter les malades et leurs maladies. La kinésiologie travaille en amont, sur la santé et le bien-être de l'individu et s'envisage comme une approche éducative et préventive » .

Ses champs d'application sont larges, de même que les méthodes utilisées : dans sa version énergétique, la kinésiologie « propose des interventions dites d'équilibration, puisant à la fois dans des techniques manuelles, des techniques énergétiques issues de la médecine chinoise, des techniques de gestion du stress et des émotions etc. » .

Même si elle cherche à se structurer, la profession et les formations de kinésiologie ne sont pas reconnues par l'Etat. Souvent considérées comme des pseudo-thérapies, elles sont régulièrement



soupçonnées de « dérives diverses à type de mise sous emprise, parfois sectaire » , rappelle l'Inserm. Que dit la science ?

Le rapport de l'Inserm mentionne plusieurs études qui se sont penchées sur la reproductibilité, la validité, l'efficacité et la sécurité de ces pratiques, qu'elles relèvent de la kinésiologie appliquée ou des kinésiologies énergétiques. Bilan : « Ni la kinésiologie appliquée professionnelle ni la kinésiologie énergétique n'ont fait à ce jour la preuve de leur efficacité et le test musculaire manuel sur lequel elles reposent n'a pas fait la preuve de sa reproductibilité ni de sa validité diagnostique » .

Mais si les praticiens en kinésiologie appliquée exercent dans les cadres définis par leurs professions, « un tel cadre n'est pas présent dans le champ de la kinésiologie énergétique, et la plus grande prudence s'impose lors du recours à ces pratiques, de surcroît très hétérogènes » , conclut l'Inserm. L'institut appelle à la mise en place d'un système de surveillance et de moyens pour la prévention des risques de dérives, aussi bien pour la kinésiologie que pour d' « autres pratiques non-conventionnelles s'insérant dans le champ de la relation d'aide » .

* Formation régulée et dispensée par Collège international de kinésiologie appliquée (ICAK). ■